

N/REF : 4/12/2025 16H31 C:000039 I:02352
V/REF : AC/C34708
V/Email reçu le Jeudi 04/12/2025 a 16H31

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CSR
IMMEUBLE : JEAN GABIN -CSR
5, RUE LOUIS LUMIERE
.
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

Rennes, le

26 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 5 RUE LOUIS LUMIERE - MME LIARD : 07 49 94 42 08
LOGEMENT N° 101380, PORTE N°526, 2° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : FUIITE SUR LAVABO SDB + DÉBOUCHAGE

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 24/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REMPLACEMENT SIPHON ET VIDAGE LAVABO
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 24/12/25 a 11H47 M. R. STEPHANT

08/12 : MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL095-Rempl.siphon baign./lavabo/évier	1	60,00	60,00
1,00	PBL097-Rempl.vidage complet lavabo	1	55,00	55,00
TOTAL H.T.				115,00
T.V.A. a 10,00%				11,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>126,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.